

# Déposer un dossier

Tout dossier d'urbanisme doit être déposé (en personne ou par l'intermédiaire de l'architecte) ou adressé à l'hôtel de ville. À réception du dossier, le service de l'urbanisme et de l'aménagement procède à certaines démarches obligatoires.

# Dépôt du dossier à l'hôtel de ville

Pour tout dossier déposé à l'hôtel de ville, celui-ci est tenu

- D'accuser réception ou de donner décharge du dépôt de la demande
- · D'attribuer un numéro d'enregistrement
- De procéder à l'affichage de l'avis de dépôt

## Envoi du dossier par voie postale

Vous pouvez adresser votre dossier par courrier à l'hôtel de ville. L'envoi, avec accusé de réception, permet d'obtenir la date de réception de la demande.

# Dépôt dématérialisé

Vous pouvez déposer votre dossier gratuitement via un guichet unique.

Pour y accéder, il suffit de créer un compte en précisant une adresse postale et une adresse mail.

Chacun peut ensuite suivre, via ses identifiants, l'évolution du traitement de sa demande

### Contact

### Direction de l'Aménagement

Hôtel de ville 1, place Gabriel-Péri 93150 Le Blanc-Mesnil France 01 45 91 71 50 Courriel

### Voir aussi

Guichet unique | Connexion Urbanisme > S'informer

#### Mairie du Blanc-Mesnil

1. place Gabriel-Péri BP 10076 93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

#### Horaires d'ouverture

Lundi

09:00-12:30, 14:00-17:30

14:00-17:30

Mercredi 09:00-12:30, 14:00-17:30

09:00-12:30, 14:00-17:30

Vendredi 09:00-12:30, 14:00-17:30

Samedi 09:00-11:45 Dimanche

Dernier accès pour une prestation à 17h15

#### Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès 93150 Le Blanc-Mesnil

#### Horaires d'ouverture

Lundi

09:00-12:15, 13:30-17:15

Mardi

09:00-12:15, 13:30-19:45

Mercredi

09:00-12:15, 13:30-17:15 Jeudi

09:00-12:15, 13:30-17:15

Vendredi

09:00-12:15, 13:30-17:15 Samedi

Fermé

Dimanche

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le formulaire en ligne.